

Privilège—M. Fretz

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGEM. LAWRENCE—LA PRÉSUMÉE RÉPONSE TROMPEUSE DE M. KAPLAN—DÉCISION DE M^{me} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: J'aimerais revenir à la nouvelle question de privilège soulevée par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Il a bien pris soin de me signaler les commentaires qui ne s'appliquent pas et il a cité le commentaire 19 de Beauchesne. Il y a un autre commentaire que j'aimerais citer aux députés en réponse à cette question de privilège; il s'agit du commentaire 264, à la page 87 de Beauchesne, qui se lit ainsi:

Il est loisible au ministre de présenter sa déclaration à la Chambre ou ailleurs. Si la chose peut faire l'objet d'observations à la Chambre, elle ne saurait motiver une question de privilège.

● (1730)

Je rappelle aux députés la décision rendue par l'Orateur Lamoureux le 28 février 1972 qui se lit en partie comme suit:

... on affirme alors que des déclarations qui n'ont pas été faites à la Chambre l'ont été ailleurs ou que des renseignements qui n'ont pas été communiqués aux députés en réponse à des questions ont été fournis aux organes d'information ou d'une autre façon à l'extérieur de la Chambre. Une longue série de doctes décisions qui remontent à de nombreuses années indique qu'il s'agit d'un grief plutôt que d'une atteinte aux privilèges...

Je ne déroge donc ni aux principes ni à la tradition en déclarant que le député a sans doute un grief à exprimer, qu'il peut avoir été blessé et déçu parce qu'on n'a pas répondu à sa question de la manière qu'il souhaitait, mais que ses privilèges de député n'ont pas été violés pour autant.

On m'a prévenue d'une autre question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: J'en ai d'autres. Je les aborderai dans l'ordre où je les ai reçues.

M. FRETZ—LA RÉPONSE PEU SATISFAISANTE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ma question de privilège découle des réponses que m'a données vendredi dernier le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). Ces réponses sont trompeuses et contradictoires. Voici quelques extraits de notre échange de propos.

D'après certains journaux, des pressions exercées par le caucus des députés libéraux du Québec auraient entraîné une reprise des soumissions pour les contrats relatifs à la construction du chasseur F-18...

J'ai demandé au ministre si ces rumeurs étaient exactes et il m'a répondu ceci:

L'appel d'offres s'est déroulé de façon normale. Aucun changement n'a été apporté au principe international des appels d'offres... Pour autant que je sache, il ne s'est rien produit d'illégal ou d'irrégulier.

J'ai ensuite posé la question suivante:

... si le ministre affirme qu'il n'y a pas eu de nouvel appel d'offres, quelle est la raison des retards qui entraînent des pertes de travail dans les usines canadiennes?

Le ministre a répondu:

... je proposerais au député d'en demander la cause à la compagnie McDonnell-Douglas.

Le président du caucus des députés libéraux du Québec a avoué ce qui s'était passé. On a confirmé jeudi que le caucus québécois avait exercé des pressions auprès de la société McDonnell-Douglas pour qu'elle lance un nouvel appel d'of-

fres plusieurs mois après la date limite afin de donner à une société du Québec l'occasion de présenter une soumission après cette date. McDonnell Douglas a lancé un nouvel appel d'offres en février pour examiner ce qu'elle a appelé une offre tardive non sollicitée présentée par Canadair Limited de Montréal. Pendant la première période prévue pour la présentation des soumissions l'année dernière, Canadair n'avait présenté une soumission que pour un des quatre contrats parce qu'elle avait d'autres travaux en cours.

Le président du caucus des députés libéraux du Québec a déclaré que son groupe avait eu des entretiens avec les administrateurs de Canadair il y a un mois et demi pour les forcer à changer d'avis et à présenter des soumissions pour tous les contrats. Il a déclaré que Canadair n'avait pas eu le choix. Les sociétés touchées par cette décision sont des sociétés de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. Selon d'autres intéressés, deux sociétés de l'Ontario auraient obtenu les contrats si le gouvernement fédéral avait accepté la première recommandation de McDonnell-Douglas.

Mme le Président: A l'ordre. le député sait très bien qu'il ne peut pas soulever la question de privilège simplement parce qu'il n'est pas satisfait d'une réponse que lui a fourni un ministre à la Chambre. Cela fait déjà quelques minutes que le député a la parole et il n'a pas encore précisé à quel propos il veut soulever la question de privilège. Je lui demande de le faire dans les plus brefs délais parce que quelque chose me dit qu'il n'a pas de motif valable pour soulever la question de privilège. Je ne peux pas trouver de motif valable dans ce qu'il a dit jusqu'ici. Il parle de la question de privilège, mais il n'a pas expliqué comment on avait porté atteinte à ses privilèges.

Étant donné que plusieurs autres députés m'ont prévenue qu'ils voulaient soulever des questions de privilège, j'invite notre collègue à se montrer bref. Je ne puis cependant l'y obliger, car il pourrait avoir de nombreux arguments à nous présenter. Je puis cependant l'inviter à en venir très rapidement au fait.

M. Fretz: Madame le Président, ma question de privilège découle du fait suivant: le ministre a déclaré que la présentation des soumissions se poursuivait normalement. A mon avis, c'est tout le contraire, d'où ma question de privilège. Si la mise aux enchères avait recommencé en raison de pressions exercées par le caucus libéral...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Manifestement, le député n'est pas de l'avis du ministre. Il s'agit donc d'une question d'opinion. Le député doit m'expliquer pourquoi il estime qu'on a enfreint ses privilèges et s'abstenir de discuter de tout ce qui a trait à la question précise posée au cours de la période des questions ou à toute réponse qu'on y a donnée. Dans tout ce qui a été dit jusqu'à présent, il n'y a pas matière à question de privilège.

M. Fretz: Madame le Président, d'après la réponse du ministre, tout se déroule normalement. Or, comme on peut le constater, il n'en est rien. D'où la violation de mes privilèges de député. Qu'advient-il des usines dans ma circonscription, qui seront touchées par suite de ce qui se passe ici, à la Chambre? Voilà qui touche mes privilèges de député.